

Le comble pour un établissement de soins est que le personnel soignant n'est même pas sujet à la visite médicale régulière exigée par le ministère de la santé.

Telle employée chargée de l'entretien se voit expulsée, son secteur de travail étant soi-disant en cours de réfection.

Une jeune manipulatrice radio depuis le mois de mars, devait assurer simultanément deux postes, l'un de radiologie, l'autre d'électrothérapie ; surmenée, elle dut interrompre son travail pendant un mois, son médecin lui interdisant d'exercer un travail, l'exposant aux rayons X ; elle pouvait réintégrer son poste d'électrothérapeute, où d'ailleurs une femme de ménage la remplaçait à temps complet : formule plus économique pour Monsieur MANDRAS, le directeur, qui refuse à la manipulatrice radio son poste et exige d'elle une démission !!! démission lui supprimant son mois de préavis et la possibilité de s'inscrire au chômage en attendant un autre emploi !!!

Les malades eux-mêmes subissent les exactions de la direction. Ainsi il est courant de tenter d'expulser de l'établissement de cure, pour une soi-disant infraction au règlement intérieur, un malade pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale ; si le client est futé, ça ne marche pas, mais sinon une fois les papiers signés par le patient, il est toujours possible pour Monsieur MANDRAS d'encaisser le total des prestations, bien que le traitement ne soit pas terminé.

Aussi a-t-on déjà vu au mois d'août de nombreux malades effectuer des grèves de la faim pour protester contre les agissements honteux de l'administration.

HALTE AU BANDITISME !

QUE FAIRE ?

Personnel de la clinique de « La Licorne » et du centre de thalassothérapie (« Notre-Dame de Bon voyage » - sic !) **SYNDIQUEZ-VOUS !**

Assuré social, n'oublie jamais que le luxe éblouissant de certaines cliniques et de certains chancres du corps médical est payé par tes cotisations, et par une grosse partie de ton salaire différé, appelé charges sociales payées par ton patron, mais de toute manière prélevées sur ton salaire.

TAUPE ROUGE MONTPELLIER

L'ENFANCE INADAPTEE CONNAIT AVEC L'AFFAIRE DU CLOS DU NID UN SCANDALE PARTICULIEREMENT ODIEUX

Le Clos du Nid a été créé par une association ayant à sa tête un conseil d'administration regroupant différentes personnalités dont le préfet et deux membres des conseils d'administration des caisses régionales de sécurité. Le chanoine Alméras et l'abbé Oziol sont respectivement président et directeur. Ce directeur d'établissement a en fait pleins pouvoirs.